

salarié·e·s de la tech : pour défendre nos retraites L'heure est à la mobilisation générale !

Le gouvernement a dévoilé son projet de réforme des retraites : **départ en retraite à 64 ans**, et accélération de l'**allongement de la durée de cotisation** (jusqu'à **43 ans**). Cette réforme profondément injuste va pénaliser l'ensemble du monde du travail, y compris les salarié·e·s de l'informatique !

En effet, entre soucis de santé (souvent liés au rythme de travail) et difficultés de formation face aux évolutions technologiques, **rester dans l'emploi au-delà de 50 ans est un parcours du combattant** – surtout dans le numérique.

L'allongement de la durée du travail risque d'amener une **augmentation du nombre de chômeurs** « seniors », mais également de **multiplier les arrêts maladie**. Contrairement aux mensonges du gouvernement, cette réforme ne permettra pas de « *sauver notre système de solidarité* », mais va l'aggraver durement !

D'autres réformes bien plus justes permettraient de renflouer notre système de retraites :

- Une simple hausse générale de 0,8 % des cotisations retraites
- Une sur-cotisation patronale sur les temps partiels, à hauteur du temps plein
- Une égalité salariale réelle entre les hommes et les femmes, qui permettrait un réel bénéfice pour les caisses de retraite

Les réformes, nous devons nous battre pour les arracher !

Le gouvernement ne comprend que le rapport de force, qui est notre arme la plus puissante.

La grande majorité de la population est opposée à un report de l'âge de départ en retraite, et les syndicats sont unis contre cette réforme. C'est le moment de **se mettre en grève**, de **participer aux manifestations** pour les rendre les plus massives possibles, et d'**arracher une retraite digne** : départ à 60 ans à taux plein, dès 37,5 annuités de cotisation !

Quel que soit notre statut, il est temps pour les travailleu·r/se·s de la tech de se mobiliser partout et en grand nombre.

Solidaires Informatique se tient à la disposition de l'ensemble des salarié·e·s pour organiser la grève dans toutes les entreprises du numérique.

Rappelons d'ailleurs que la grève est un droit constitutionnel, qui ne peut pas occasionner des sanctions contre les salarié·e·s qui l'exercent.

En lutte, en grève, en manifestation !
Dès le jeudi 19 janvier
Et jusqu'au retrait de la réforme des retraites

En grève le 19 janvier et au-delà Contre la retraite à 64 ans Pour la réduction du temps de travail

Solidaires Informatique appelle les salarié·e·s de la tech (informatique, conseil, bureaux d'études, jeux vidéo, etc.) à rejoindre la grève générale !

CONTRE

- Le report de l'âge de départ à 64 ans minimum
- Les 43 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein
- L'allongement de la durée du travail, qui va nous pousser à l'épuisement
- L'autoritarisme du gouvernement qui n'écoute pas l'avis des syndicats et de la population

POUR

- La retraite à 60 ans, à taux plein dès 37,5 annuités de cotisations
 - Une pension fixée à 75 % des 10 meilleures années
 - Une égalité réelle entre les hommes et les femmes, garantie d'un équilibre des caisses de retraite
 - Une sur-cotisation patronale de 0,8 % pour pérenniser notre système social
- La réduction du temps de travail, avec une semaine de 32h

POURQUOI SE MOBILISER ?

- Parce que notre système de retraites n'est pas en péril mortel
- Parce que personne ne veut de cette réforme
- Parce que ce gouvernement ne comprend que le rapport de force
- Parce que nous pouvons gagner et obtenir le retrait de ce projet

COMMENT SE MOBILISER ?

- Je me mets en grève
- Je viens en manifestation
- Je contacte mon syndicat

Comment se joindre à la grève ?

Tout le monde, même les personnes non syndiquées, peut rejoindre l'appel à la grève contre la réforme des retraites, et ce sans craindre de sanction de la part de son employeur.

Que vous soyez salarié·e du secteur public ou du secteur privé, vous êtes couvert·e !

L'appel à la grève couvre tous les secteurs et Solidaires Informatique a également publié le sien ! Pour rejoindre la grève, il n'est pas obligatoire de prévenir en avance son employeur. La forme est libre et il n'y a pas de délai de prévenance, à l'exception des secteurs soumis à préavis.

Exemple de mail

Que vous pouvez transmettre à votre employeur si vous désirez prévenir.

Bonjour,

Je vous informe que je serais en grève contre la réforme des retraites Jeudi 19 Janvier.

Cordialement.